

Annexe complémentaire 5 – Projets PV à proximité

Au vu du passé anthropique du site retenu (ancienne carrière d'extraction de pierre), de la superficie réduite du projet (1,12 ha), de sa nature, des secteurs à enjeux écologiques globalement limités sur lesquels il s'implante et des mesures environnementales qui lui sont associées, **ses incidences sur l'environnement seront limitées. Dès lors, le cumul d'incidences avec d'autres projets paraît lui aussi limité.**

Différentes centrales photovoltaïques (dont deux en construction par Solarhona et trois en exploitation par d'autres opérateurs que Solarhona), sont présentes dans un rayon de 5 km autour du site. Parmi les trois centrales en exploitation, deux se situent sur la commune de Balme-les-Grottes, la première à environ 3,3 km au Nord-Ouest et la seconde à environ 4,1 km à l'Ouest, et une autre centrale se trouve sur la commune de Hières-sur-Amby, à environ 4,6 km au Sud-Ouest (voir diapositive suivante). Parmi les deux centrales solaires de Balme-les-Grottes, une concerne un secteur de faible superficie (0,5 ha) et correspond à des ombrières de parking, l'autre concerne un secteur de superficie très faible (0,15 ha) et s'implante sur un hangar agricole. La centrale solaire de Hières-sur-Amby concerne également un secteur de faible superficie (0,25 ha) et correspond à des toitures photovoltaïques.

Concernant les deux centrales développées par Solarhona, en construction depuis l'automne 2025, celle de Vertrieu s'implante sur 4,2 ha (à environ 4,7 km au Nord-Est) et celle de Porcieu-Amblagnieu sur 2,6 ha (à environ 5 km au Nord-Est). Les sites concernés par les emprises de ces deux projets correspondent à des délaissés fluviaux, secteurs dégradés par les activités humaines au cours de l'aménagement du fleuve Rhône.

Les enjeux écologiques identifiés sur les sites concernés par l'implantation de ces deux centrales ont été pleinement intégrés, tant dans l'élaboration des variantes d'implantation que dans la mise en œuvre de nombreuses mesures environnementales, en particulier d'évitement. De plus, les différentes mesures de réduction, d'accompagnement et de suivi, permettent de limiter les incidences de ces projets sur le milieu naturel à un niveau non significatif et ainsi de maximiser leur intégration environnementale. A noter que toutes ces mesures environnementales ont été préalablement validées par les services de l'État, et notamment la DREAL, ce qui a conduit à l'obtention des Permis de Construire de ces projets. Au vu de l'ensemble de ces éléments, il n'existe pas d'incidences cumulées significatives sur le milieu naturel entre le projet à l'étude et les centrales solaires environnantes.

En dehors des projets photovoltaïques évoqués ici, aucun autre projet, autorisé ou en exploitation, et susceptible de présenter des incidences cumulées avec le présent projet, n'est connu dans un rayon de 5 km autour du site. Ainsi, si l'on considère les incidences environnementales limitées du projet solaire de Parmilieu, le passé anthropique et sans enjeux écologiques importants du site sur lequel il s'implante, et les nombreuses mesures environnementales qui seront mises en œuvre, **aucune incidence cumulée significative n'est attendue sur le milieu naturel.**

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Parmilieu (38)

Annexe complémentaire 5 – Projets PV à proximité



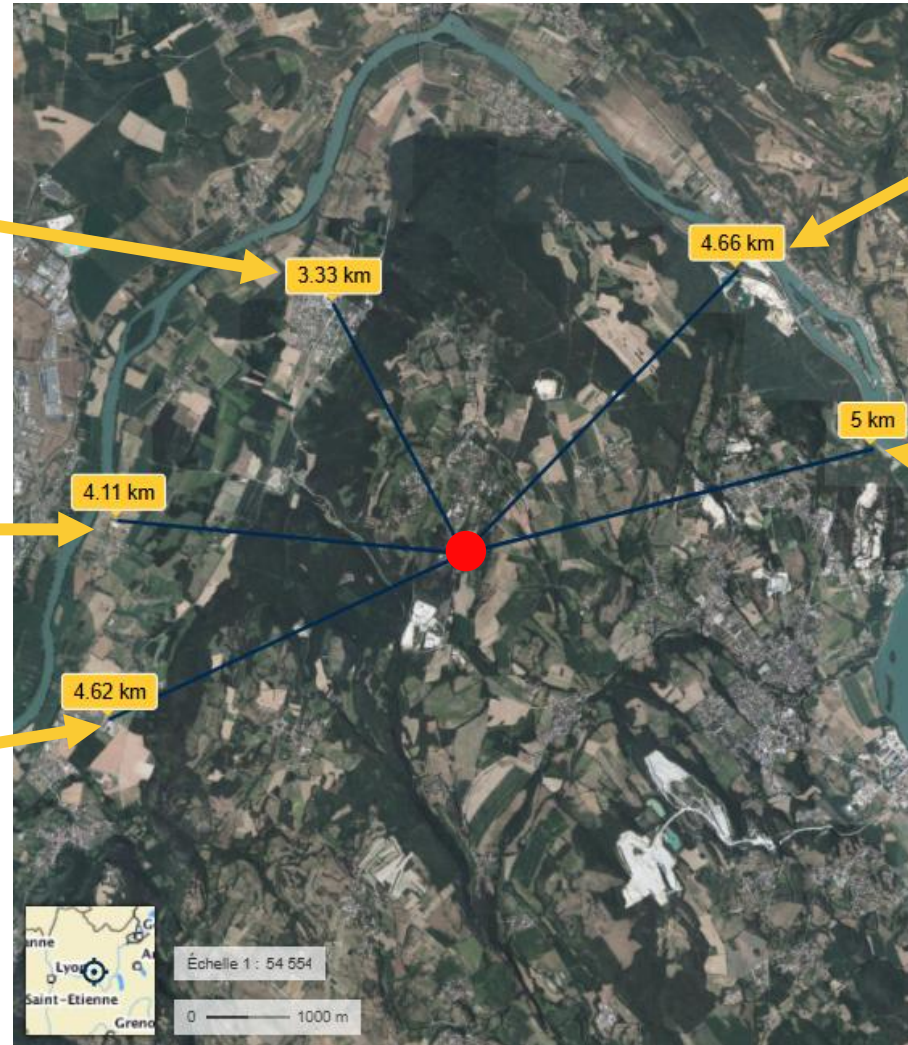
Centrale PV de
La Balme-les-Grottes



Centrale PV de La
Balme-les-Grottes



Centrale PV de
Hières-sur-Amby



Projet PV de Vertrieu



Projet PV de Porcieu-Amblagnieu

Annexe complémentaire 5 – Historique du site



Site en 1998 @Géoportail



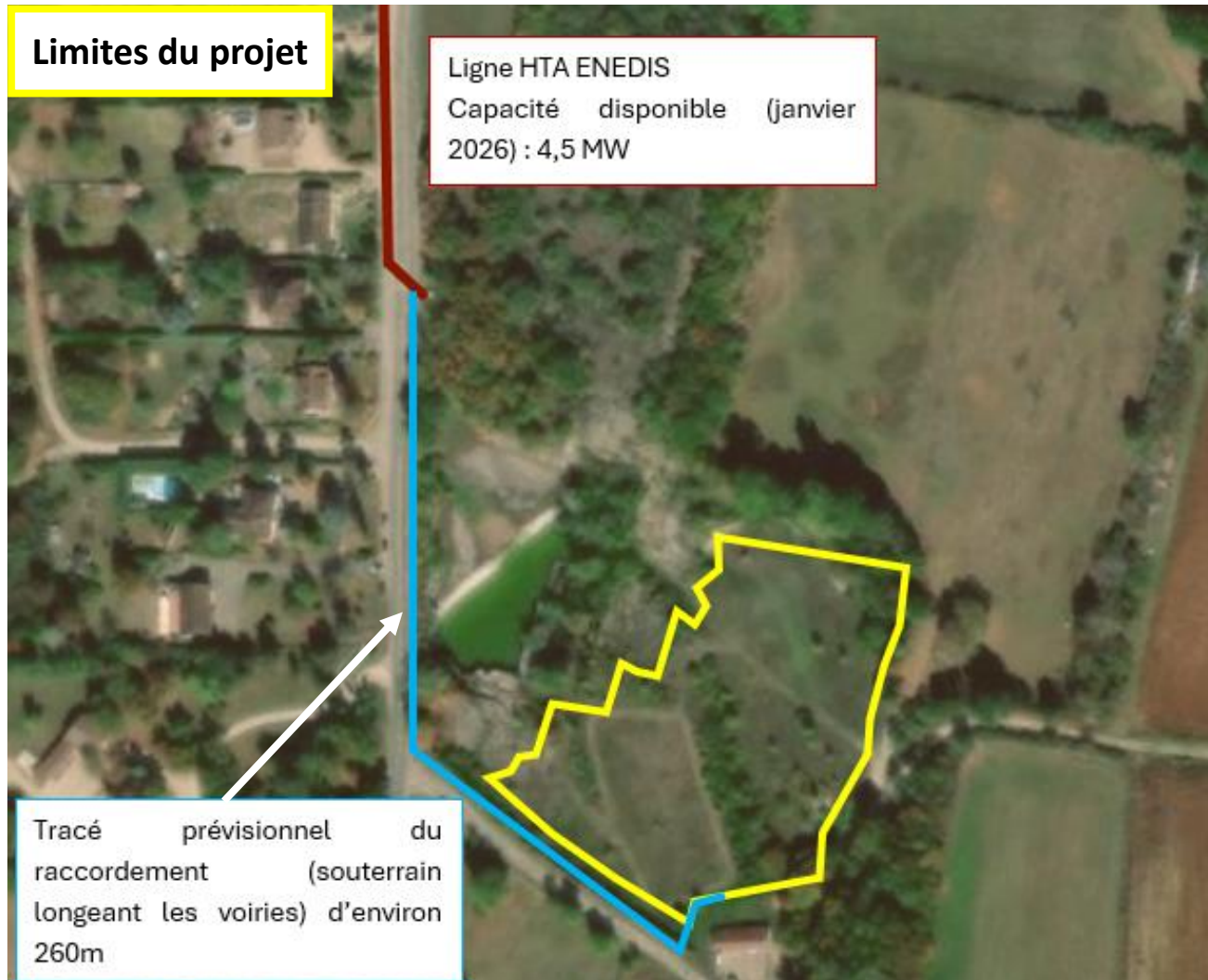
Site en 2005 @Géoportail



Site en 2015 @Géoportail

Site à l'étude (1,12 ha) étant une ancienne carrière d'extraction de pierre utilisée dans les années 2000, puis laissé sans usage.

Annexe complémentaire 5 – Hypothèse du tracé de raccordement



La solution de raccordement définitive sera proposée par Enedis, après l'obtention de la Déclaration Préalable. Ce tracé est un exemple et n'est donc pas définitif.

Au vu de la puissance installée sur site, il est probable que le projet soit raccordé sur la ligne HTA la plus proche.

Une ligne HTA aérienne est présente au Nord du projet et dispose à priori d'une capacité suffisante. Le raccordement à cette ligne serait la solution la plus pertinente. Une nouvelle ligne d'environ 260 mètres serait à créer entre le point de livraison du projet et la ligne HTA existante.

Le raccordement se fait par enfouissement de câbles souterrains le long des routes et des voiries existantes, sans création de nouvelles lignes aériennes, afin de limiter les incidences sur l'environnement.